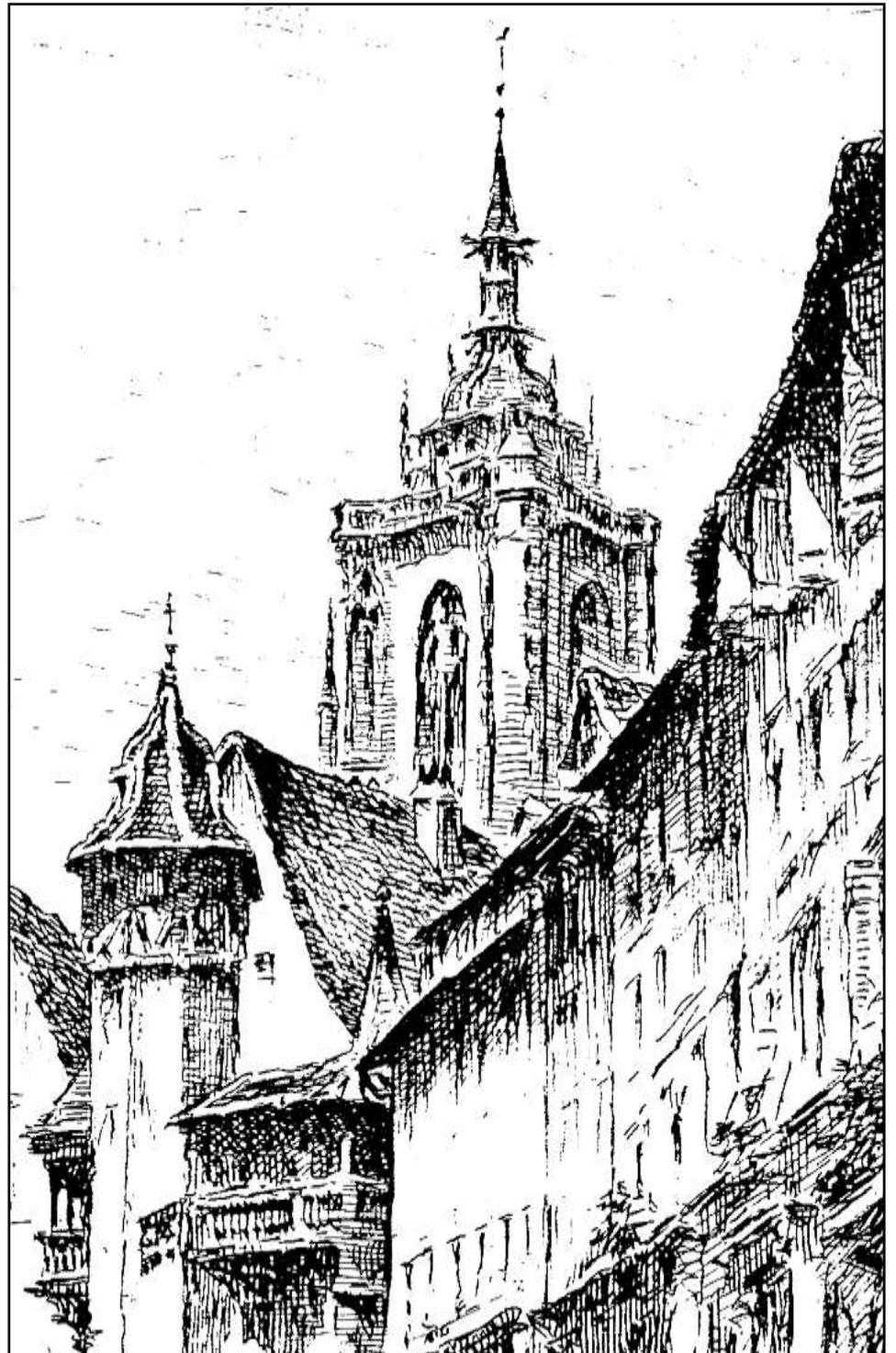


STENOGRAMME

54^{ème} Séance

du

23 septembre 2019



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue toutes et tous. J'ouvre la présente séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses. M. DREYFUSS, M. SISSLER, Mme HOFF, M. REMOND, Mme SCHOENENBERGER, M. SPAETY et M. OUADI donnent respectivement pouvoir au 1^{er} Adjoint, M. HANAUER, Mme LATHOUD, M. WEISS, M. LEUZY, M. MEISTERMANN et Mme BRANDALISE. Mme BENNAGHMOUCH est également excusée. Mme SIFFERT avait annoncé un retard, mais je vois qu'elle est là.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité, Mme DENEUVILLE est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Le Directeur Général des Services est son suppléant d'une façon régulière. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Ils sont installés tous les deux.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2019 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

En introduction, j'ai une déclaration à faire. Elle est solennelle puisqu'elle est en rapport avec ce qu'il s'est passé samedi soir à la mosquée. Je veux dire toute ma consternation et ma profonde indignation face à l'attaque de samedi soir contre la grande mosquée de Colmar. Cette attaque dont nous ne connaissons rien, ni en motivation ni pour les raisons, est inqualifiable et se doit d'être condamnée fermement. Je dénonce avec force cet acte à caractère islamophobe. J'apporte tout mon soutien à la communauté musulmane et veux répéter mon attachement à l'expression libre de la foi et de la pratique religieuse à Colmar. En tant que Maire, je continuerai à développer le plus grand nombre de points de jonction entre chacune des communautés religieuses pour faire grandir le respect mutuel. Je veux rappeler le combat que j'ai mené pour que toutes les croyances aient leur lieu de recueillement à Colmar. Il fallait conviction et engagement personnel pour que les lieux de culte du monde musulman aient pu être réalisés. Le passé le prouve. Je condamne donc fermement toute attaque contre les lieux de prière, quels qu'ils soient. S'attaquer à la liberté de penser, de croire et de foi, c'est s'attaquer aux fondements de la laïcité, donc à l'essence même de notre pacte républicain. Toute personne a le droit d'exercer sa liberté de penser, sa liberté de foi et celles-ci doivent être protégées et respectées. En ces circonstances et avec vous tous, j'exprime ma grande compassion ainsi que celle du Conseil Municipal et de la population colmarienne aux représentants de la communauté musulmane. J'invite toutes et tous ensemble à se rejoindre pour un idéal de progrès et de tolérance. Voilà ce que j'avais à dire au regard de ce qui s'est passé samedi soir.

Communications

- Rapport d'activités Colmar Agglomération

Nous arrivons au rapport d'activités de Colmar Agglomération. Nous sommes en début de deuxième semestre, c'est donc une performance de pouvoir vous le présenter.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport.

- Contentieux « Règlement Local de Publicité »

Nous avons été pris à partie par la société Auxal qui avait introduit un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg contre le Règlement Local de Publicité approuvé par notre Conseil Municipal le 27 mars 2017. J'ai le plaisir de vous informer que par un jugement du 26 juin la juridiction a rejeté la requête. Auxal a fait appel auprès de la Cour de Nancy. Je ne manquerai pas de vous informer quant au résultat de cet appel.

Le deuxième contentieux concerne le garage Dittel qui a également contesté. Le garage Dittel est allé en appel où l'affaire a été classée puisqu'il a été considéré que le premier jugement rendu reflétait la situation.

Communications des rapports d'activités

- VIALIS

Je donne la parole à M. SCHNELL pour la présentation de ce rapport.

Voir rapport –

M. SCHNELL, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup, M. SCHNELL. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Vous avez tout expliqué, M. SCHNELL, bravo ! Clair, merci.

M. SCHNELL : Merci à vous, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous passons au rapport suivant. M. GRAN, essayez de faire aussi bien que M. SCHNELL !

- SCCU

Voir rapport –

M. GRAN, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. GRAN. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Finalement, vous avez fait aussi bien que M. SCHNELL !

M. GRAN : Merci beaucoup, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous passons au rapport PREALIS, Mme la Présidente.

- PREALIS

Voir rapport –

Mme la Présidente de PREALIS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. Y a-t-il des questions ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. M. le Maire. Mme la Présidente. L’an dernier, il y avait régulièrement des repas végétariens. Depuis le début de l’année, il y en a un peu moins, il me semble qu’il y en a eu deux. Par contre, à partir du 1^{er} novembre, la loi impose un repas végétarien par semaine. Est-ce que ce sera le cas dans les repas ?

Mme la Présidente de PREALIS : Oui, c’est prévu. Nous avons toujours le même nombre de repas végétariens.

M. HILBERT : Il me semblait que sur les repas publiés sur le site Internet, il y en avait deux depuis le début de l’année, mais je me suis peut-être trompé. À partir du 1^{er} novembre, il y aura un repas végétarien par semaine, mais pas le lundi parce que je crois que M. le 1^{er} Adjoint est contre les repas végétariens le lundi.

Mme la Présidente de PREALIS : C’est uniquement sur nos sites propres. Là où nous achetons les repas, ce n’est pas nous qui choisissons.

M. HILBERT : C’était une boutade.

M. le Maire MEYER : Chacun a ses choix. Question posée, réponse donnée. Il n’y a pas d’autres interventions. Mme la Présidente, merci beaucoup pour votre présence et votre exposé.

Nous passons au point suivant. Je donne la parole à M. JAEGY pour le point 5.

5. Affectation du fonds de concours exceptionnel pour la période 2019-2020.

Voir rapport –

M. l’Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : Ce fonds de concours repose sur une dotation particulière qui a été votée par le Conseil Communautaire et qui est plutôt important puisqu’il dépasse 1,7 million d’euros. Le rapport est mis aux voix. Qui l’approuve ? Qui s’y oppose ? Qui s’abstient ? Le rapport est approuvé.

6. Mécénat pour les Dominicains de Colmar - Mise en place d’un partenariat avec le Fondation du Patrimoine.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Je voulais juste savoir si c'était une information ou s'il fallait voter cette proposition. Quand nous allons sur le site de la Fondation du Patrimoine, c'est déjà en ligne et il semblerait que cela a déjà été signé le 5 septembre. Je voudrais savoir s'il est bien utile que nous délibérions là-dessus. Merci.

M. JAEGY : C'est exact, ma chère collègue, mais c'est bien le Conseil Municipal de la Ville de Colmar qui entérine cet acte.

Mme SANCHEZ : D'accord, merci.

M. le Maire MEYER : Nous avons aussi été mis sous pression par la déléguée générale de la Fondation du Patrimoine, raison pour laquelle cela s'est passé une dizaine de jours, donc nous étions un peu courts puisque les délais nous étaient prescrits. La déléguée générale était en Alsace et voulait apparaître publiquement sous la signature d'une convention.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'entends bien la réponse, mais je suis quand même un petit peu étonnée également parce que nous approuvons les conventions, cela va de soi, mais simplement il ne s'agit pas de vous autoriser à les signer comme le dit le rapport puisqu'elles l'ont déjà été. Si on veut être honnête intellectuellement, on peut dire que ces conventions ont été signées le 5 septembre et mettre les signatures de toutes les parties puisque c'est quelque chose qui a été fait. C'était juste une précision.

M. le Maire MEYER : Tout le monde savait que les conventions étaient signées. Maintenant, vous êtes libre d'approuver ou de refuser, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Bien sûr que non. Elles sont signées, vous n'aviez qu'à mettre la date et en plus, nous apprenons que l'on autorise Mme le Maire, alors je ne sais pas qui c'est, mais c'est quand même très drôle.

M. le Maire MEYER : Je ne porte pas encore de jupon, Mme VALENTIN et cela ne risque pas d'arriver !

Mme VALENTIN : Alors, il y a un problème quelque part.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

« Mme le Maire » ... c'est un peu gros, entre nous soit dit.

7. Désignation d'un membre du Conseil Municipal aux conseils de discipline de recours de la Région Grand Est.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il se trouve que le rapporteur est déjà désigné au niveau de la Région. Ce n'est plus la Région Alsace, il faut qualifier cela autrement. C'est encore une coquille que j'ai sur un texte.

M. WEISS : C'était en 2014.

M. le Maire MEYER : Je propose que nous désignions le rapporteur à moins qu'il y ait un autre candidat. Ce n'est pas le cas. Je propose la désignation de M. WEISS. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

8. Attribution de bons d'achat de rentrée.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je ne comprends pas très bien. En fait, on ne se substitue pas, on oblige le GAS à utiliser une partie de sa subvention en la fléchant puisque vous lui enlevez la somme que vous mettez sur ces bons de rentrée.

De plus, s'il s'agit de 716 enfants, vous devriez lui déduire 71 600 euros et non pas 74 000, ce qui veut dire qu'il devrait toucher 143 400 euros et pas 140 000.

Ensuite, je me demande à quoi sert un Comité Directeur s'il ne peut pas prendre les décisions d'utilisation de ses subventions pour l'usage qui va quand même envers les agents. S'ils ont décidé que ce n'était pas pour la rentrée, c'est qu'ils les ont utilisés ou qu'ils pensent les utiliser ailleurs, non ?

M. le Maire MEYER : Vous avez mille fois raison, Mme VALENTIN. Une convention est signée avec l'association dans laquelle il y a obligation de servir cet accompagnement pour la rentrée. Or, ils s'y sont refusés. Il faut aussi dire que l'association connaît une mini révolution interne puisque tout le Comité a démissionné, Président en tête. Ils ont organisé des élections, le premier scrutin n'a même pas été dépouillé, il fallait passer par un deuxième scrutin. Or, je ne peux pas accepter que ces 750 parents à peu près soient privés de cet accompagnement à la rentrée, donc je propose une substitution que nous régularisons sur le plan financier avec ladite association.

Mme VALENTIN : Dans ce cas, vous devriez tenir compte de la somme exacte, c'est-à-dire 71 600 euros.

M. le Maire MEYER : Nous ferons le décompte au regard du nombre inscrit réellement puisqu'à la date d'aujourd'hui nous avons une indication, mais nous n'avons pas de précision sur le nombre de parents inscrits. Il faut faire le décompte au regard de ce que nous devons déboursier pour nous substituer au Groupement d'Action Sociale et après, nous décomptons l'année prochaine à l'euro près ce que la Ville a déboursé. C'est pareil pour Colmar Agglomération.

Mme VALENTIN : Dans ce cas, il ne faut pas nous faire voter une subvention avec une somme fixe.

M. WEISS : C'est une estimation.

M. le Maire MEYER : Nous parlons d'estimation dans le rapport. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

9. Subvention 2019 au Groupement d'Action Sociale du Personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Toujours 20 500 euros à condition que les élèves soient précisés, mais c'est toujours une estimation au départ. Je rappelle également que le Groupement d'Action Sociale a un patrimoine, trésorerie comprise, qui avoisine les 600 000 euros.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci. M. le Maire. Chers collègues. Justement, vous soulevez un point qui me questionne parce qu'il paraît un peu ambigu. Le jour où le GAS aura consommé son bas de laine et son patrimoine, éventuellement, je ne sais pas s'il sera amené à vendre ses logements, pour continuer à fonctionner normalement, que se passera-t-il ? Envisagez-vous de réévaluer la subvention au fur et à mesure ?

M. le Maire MEYER : Il était prévu que nous revenions dans la mesure où le GAS aura une trésorerie compatible avec ce qu'est la gestion d'une association. La Ville de Colmar n'a pas à alimenter la trésorerie d'une association puisque ce sont des dotations totalement injustifiées vis-à-vis du contribuable. Dans la mesure où nous avons un volant financier entre 550 et 600 000 euros, il faut aussi gérer sa trésorerie et ne pas toujours attendre. L'engagement est pris de revenir à la situation ancienne dans la mesure où le GAS présentera un bilan d'exploitation compréhensible.

M. MEISTERMANN : D'accord.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

10. Choix des organismes de protection sociale complémentaire.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Versement d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions de fonctionnement 2019 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Modifications apportées au Contrat de Service Public et au Règlement du service de restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. On dit très exactement que la hausse des impayés est liée à ce dispositif. Ne pensez-vous pas que ce n'est non pas lié au dispositif, mais à la précarité des familles qui bénéficient de cette remise parce qu'elles sont exonérées d'impôt et parce qu'elles ont de plus en plus de mal ?

J'ai une question à laquelle je n'ai pas la réponse, c'est vraiment une question honnête et simple. Des personnes sont en difficulté de paiement sur un tarif réduit et on leur propose de leur appliquer le tarif plein tant qu'elles n'auront pas tout payé. Ne pensez-vous pas que c'est antinomique ? N'y a-t-il pas un risque qu'elles n'envoient plus du tout leurs enfants à la cantine ? Si elles n'arrivent pas à payer avec une remise de 30 % comment vont-elles payer le tarif plein ? Je présume qu'il y a un risque alimentaire pour ces enfants. Il y a quand même un risque que ces enfants paient eux

d'une tout autre manière. Alors, comme dit, je n'ai pas la réponse, mais j'ai bien peur que cette décision ne soit pas une solution.

Mme UHLRICH-MALLET : Vous avez vu tout à l'heure dans le rapport d'activités de PREALIS l'augmentation du nombre d'enfants qui vont à la cantine et plus particulièrement depuis que nous avons mis ce dispositif en place. Il était de l'ordre de pas loin de 15 % ces dernières années. Cela prouve bien que notre mesure sociale de 30 % fonctionne bien puisqu'il y a une vraie augmentation de la cantine et que nous répondons justement à des familles qui sont dans le besoin et qui ne pouvaient pas en bénéficier avant. La mesure sociale est donc totalement adaptée.

S'agissant du moyen coercitif de supprimer les 30 % tant que la famille n'a pas acquitté intégralement ses dettes, c'est juste une mesure de bonne gestion et surtout une mesure incitative puisque le coût est déjà relativement faible. Si tout le monde commence à ne pas payer, l'association PREALIS va être mise en difficulté. Nous cherchons à l'aider aux côtés de PREALIS de manière à ce que les parents paient la cantine. C'est tout à fait normal pour avoir le droit d'en bénéficier. Voilà, c'est une mesure de bonne gestion. Nous espérons que cela incitera les familles à payer.

M. le Maire MEYER : Je comprends quand même la réaction de Mme VALENTIN. Je pense qu'il faudrait faire le point après une année pour savoir si nous sommes arrivés à gérer ces comportements qui ne sont pas acceptables vis-à-vis des autres. Nous ferons le point en fin d'année scolaire pour voir ce que ce dispositif a entraîné comme incidence.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. M. le Maire. La difficulté ne viendrait-elle pas d'une règle générale ? Dans le secondaire, au collège et au lycée, les élèves qui mangent à la cantine et dont les familles n'ont pas les moyens de payer l'intégralité des frais de restauration ont des aides disponibles par les fonds sociaux collégiens et lycéens. Les situations sont étudiées au cas par cas et certaines familles voient une prise en charge parfois totale de leurs frais de restauration. Ici, vous avez fait une règle générale et en fonction des revenus, vous baissez de 30 %. Il y a des situations où les familles vont choisir malgré cette baisse de 30 % de ne pas envoyer leurs enfants à l'école. J'entends bien que la gestion est importante, mais ce qui est important est que les enfants puissent manger correctement. Déjà que beaucoup d'enfants ne dorment pas correctement dans leurs familles, s'ils ne mangent pas non plus, les chances de réussite scolaire s'amenuisent énormément. Vous avez des outils à disposition à la Ville tels que le CCAS qui pourrait éventuellement gérer ce genre de situation et aider les familles qui ne peuvent pas payer la cantine. Ce n'est pas une règle générale, c'est vraiment au cas par cas en fonction des situations. Les situations peuvent être ponctuelles et pas pérennes. Je pense que cela résoudrait beaucoup. Il y a des situations de mauvais payeurs manifestes, nous sommes d'accord, mais il y a aussi des situations où les familles ne peuvent vraiment pas prendre en charge cette cantine alors que c'est très important pour la scolarité de leurs enfants.

Mme UHLRICH-MALLET : Depuis à peu près quelques mois, mais je crois que Karen DENEUVILLE en parlera tout à l'heure, nous avons mis en place un projet de réussite éducative de manière à justement tenir compte des

difficultés des familles. Cela peut être des difficultés sur le plan de la santé, mais cela peut aussi être ce genre de difficulté sociale de manière à repérer les familles en difficulté qui ont des besoins et de pouvoir justement les orienter vers le CCAS et d'autres organismes sociaux qui pourraient les aider dans ce genre de difficulté. Nous avons un outil supplémentaire pour justement répondre aux difficultés des familles.

M. le Maire MEYER : Il faut aussi ajouter que dans l'immédiat, nous nous sommes contentés d'appliquer la proposition de PREALIS. Nous verrons à l'usage ce que cela va donner.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 4 oppositions et 3 abstentions.

14. Concours financier en faveur des PEP Alsace année 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. FRIEH qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

15. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2018-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Conventions de mécénat avec la Société VIALIS et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour la 30^e édition du Festival du livre de Colmar les 23 et 24 novembre 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. ZINCK, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2018/2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. YILDIZ qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

18. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des contrats d'objectifs au titre de la saison 2019/2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (3^e tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Renouvellement de la convention de coopération entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et la Ville de Takayama au Japon.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Présentation du rapport annuel de la mise en œuvre de la politique de la Ville 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. M. le Maire. C'est une présentation excessivement rapide qui se cantonne largement aux chiffres et à l'investissement qui a été fait dans ces quartiers. Ce que je vais vous dire est peut-être anecdotique, mais je pense que cela a quand même beaucoup de sens. Nous vous disons depuis longtemps que le Centre Socio Culturel Europe mériterait d'être dynamisé et d'avoir un peu plus de vie. Je voudrais quand même prendre l'exemple de la ludothèque. Dix heures par semaine avec 80 % du temps de travail d'une animatrice. Je pense que cela représente à peu près entre 15 et 20 000 euros par an. Tout à l'heure, nous venons de voter une subvention pour l'achat de tablettes d'un montant quasiment équivalent pour des enfants de six ans. Or, les études montrent quand même que les enfants passent beaucoup trop de temps, et trop jeunes, sur des tablettes. Nous avons une responsabilité puisque nous en distribuons. Il y a une conséquence sur les apprentissages et la concentration. Les enfants ont de plus en plus de mal à se concentrer longtemps. De plus en plus d'études prouvent que c'est lié au temps passé sur ces écrans et au temps qui n'est pas passé à jouer avec leurs parents, leurs amis, la sociabilité. Je pense que

nous aurions pu développer cette ludothèque qui distribue des jeux pour contrer justement. Là, nous distribuons des tablettes et nous participons à cette déconcentration des enfants et au fait que la réussite scolaire de ces enfants soit moins bonne. Nous pouvons nous dire que nous avons investi beaucoup d'argent dans ces quartiers, mais est-ce à bon escient ? Je ne sais pas. À travers ce petit exemple de la ludothèque, je pense que nous sommes un petit peu loin de ce que nous devrions faire. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme UHLRICH-MALLET : Je voulais juste préciser à M. HILBERT que le raccourci est un petit peu facile parce qu'aujourd'hui, l'outil informatique et les tablettes sont juste incontournables. Ce n'est pas en changeant un dispositif par rapport à l'autre que nous arriverons à faire changer des comportements comme vous le souhaitez. Par contre, la politique de la ville est extrêmement importante pour tout ce qui concerne la dotation dans les bibliothèques, notamment des écoles. Je crois que nous sommes l'une des villes où la dotation est la plus importante. Croyez-moi, non seulement les enseignants, mais également les parents d'élèves en profitent largement. Je pense qu'il ne faut pas opposer l'un à l'autre, mais au contraire, soutenir fortement tous les moyens éducatifs dont les bibliothèques et la ludothèque font également partie et ne pas les opposer à des outils informatiques qui sont là et ce n'est pas nous qui arriverons à faire que les enfants n'aillent plus sur les tablettes.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme DENEUVILLE : S'agissant de la ludothèque, je rappelle quand même que l'année 2018 était la première année où le CSC a repris la Ludothèque, il fallait que cela se mette en place. Le service de prêt vient d'être mis en place et a vocation à encore améliorer et à développer cette activité.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, rappelez-vous, l'année dernière j'étais d'accord avec vous pour ce qui est des activités du centre socio culturel. J'ai dit que vous aviez mille fois raison, mais depuis un an, il y a une densification des actions. Aujourd'hui, je ne dirais plus la même chose. Que l'on puisse encore mieux faire, je suis d'accord, mais il y a une grande différence entre l'année dernière et celle que nous venons de vivre.

S'agissant de l'utilisation des tablettes, on voit des articles dans la presse. Tous les scientifiques et les médecins dénoncent l'utilisation abusive des tablettes, mais il apparaît quand même que la tablette est indispensable. Si la Ville aide, nous n'avons pas à nous transformer en parents pour dire ce que les gamins peuvent faire ou n'ont pas le droit de faire.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Nous sommes bien d'accord qu'il existe une fracture numérique et qu'il faut un accès à l'informatique. J'utilise aussi une tablette ce soir, je ne suis pas contre l'outil informatique, mais c'est déjà ce que nous vous disions quand vous avez mis en place cette mesure. Vous savez très bien qu'en distribuant des tablettes aux familles, les enfants de six ans ont des petits frères et des petites sœurs qui vont avoir accès à ces tablettes et ne vont pas les utiliser à la maison pour faire des devoirs ou des applications pédagogiques. C'est pourquoi nous vous proposons à l'époque de distribuer ces tablettes dans les classes où l'usage serait contrôlé par les enseignants dans un esprit pédagogique et pas dans les familles où elles sont à

disposition parce que c'est facile de placer un enfant devant un film, un dessin animé ou un jeu le soir ou le matin. C'est juste le sens que l'on donne à cette action. Je me réjouis que la ludothèque prenne de l'ampleur. J'aurais aimé que cela aille plus vite et encore plus loin, mais c'est juste cette remarque. C'est facile de distribuer des tablettes aux familles et après de dire que ce n'est plus de notre responsabilité, mais aux familles de gérer.

M. le Maire MEYER : Je rebondis sur vos propos. Vous proposez que ces tablettes soient uniquement utilisées à l'école. Or, à l'école, la tablette n'est en principe pas mal utilisée. Si elle est mal utilisée, c'est à la maison, donc il faut que les parents assument également leur responsabilité.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je ne peux qu'abonder dans le sens de ce que vient de dire M. HILBERT parce que nous ne sommes pas obligés d'inciter les familles colmariennes à acheter une tablette dès que leur enfant passe en CP parce qu'elle va être « gratuite ». Nous ne sommes pas obligés d'encourager des enfants de six ans à passer leur temps sur des tablettes et à devenir des crétins digitaux. Si nous faisons la somme totale de ce qui a été distribué en tablettes depuis que vous avez pris cette mesure, et c'est quelque chose qu'il faut réfléchir pour l'avenir quand on fait des cadeaux de ce genre à nos concitoyens, c'est 285 911 euros qui ont été distribués, soit environ 57 000 euros par an. Cette somme pourrait mieux servir dans les bibliothèques, pour faire des animations au PMC, pour faire vivre une ludothèque avec du prêt, pour faire venir des personnes à du spectacle vivant. Il y a quand même beaucoup mieux à faire avec 57 000 euros pour le vivre-ensemble, pour développer la culture et pour épanouir les enfants que de leur mettre une tablette entre les mains. Je suis donc parfaitement d'accord avec mon collègue.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Puisque nous revenons sur les tablettes, je rejoins complètement ce qu'ont dit mes collègues. Effectivement, j'ai eu l'occasion de le dire un grand nombre de fois, quand on a un budget, en l'occurrence plus de 50 000 euros par an, autant le mettre dans des actions collectives que seule la Ville peut porter plutôt que de faire des cadeaux. Vous l'avez dit vous-même, les parents les achèteront de toute manière, donc vous venez de reconnaître ce que j'affirme depuis des années. Les habitants, les parents et les citoyens achètent ce qu'ils veulent qu'il y ait une subvention ou pas. Sauf que vous avez un argumentaire à géométrie variable puisque pour les vélos ou pour d'autres aides proposées par la Ville, vous nous dites que c'est une incitation. Quand on donne 100 euros pour un vélo, c'est une incitation à acheter un vélo, mais quand on donne 100 euros pour une tablette, ce n'est plus une incitation. Non, les parents font ce qu'ils veulent. Cela n'est juste pas cohérent.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le Maire. Je voulais quand même rappeler que dans les écoles, des salles informatiques sont mises à disposition des enseignants, des TBI et des VPI qui permettent d'enseigner avec des outils informatiques. La gestion des tablettes dans les écoles n'est pas souvent souhaitée par les enseignants, cela nécessite effectivement un

suivi très lourd en termes de temps à prendre pour leur entretien, notamment le fait de les recharger et de les mettre à niveau. Ce n'est donc pas forcément souhaité par les enseignants dans la mesure où les salles informatiques à Colmar sont équipées correctement et où les TBI sont déjà très largement utilisés par les enseignants qui en font la demande. D'une autre façon, l'utilisation pédagogique des tablettes est possible. C'est simplement le choix des parents qui décident de la façon dont ils veulent que leurs enfants utilisent ces tablettes de la même façon qu'ils décident de la façon dont ils veulent que leurs enfants utilisent des vélos. Un vélo peut aussi être mal utilisé comme une tablette, mais je pense que la nécessité de se former à l'utilisation des outils informatiques est totalement incontournable. Nous avons maintenant une génération d'enfants qui est née avec des outils informatiques en main. Il n'y aura pas de retour en arrière. Ils sont nés avec l'outil informatique. Nous nous sommes formés en tant qu'adultes et nous n'avons pas les mêmes compétences qu'ils auront en étant adultes. C'est une utilisation incontournable et qui continuera dans les collèges et lycées. Il n'y a pas de choix. Il y a juste une utilisation pédagogique possible si les parents le décident.

M. le Maire MEYER : C'est en partie la réponse que je voulais donner, M. DENECHAUD. Ce ne sont pas les enfants qui achètent les tablettes, mais les parents.

Nous avons à prendre acte de ce rapport. Nous passons au point suivant.

22. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aid El Kébir pour l'année 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste dire que là encore ce n'est pas pour le bon déroulement que nous allons voter cette subvention puisque cela a déjà eu lieu. Que le déroulement ait été bon ou pas ne va rien changer.

Ensuite, s'agissant de 5 500 euros en soutien aux frais de mise en conformité, j'aimerais connaître le montant des frais de mise en conformité s'il vous plaît.

M. le Maire MEYER : Ce sont les frais d'organisation. L'aide est gelée depuis le départ. Or, ils avaient d'énormes problèmes de financement puisque les pratiquants sont moins nombreux alors que les frais d'organisation étaient les mêmes, donc proportionnellement, cela a eu une incidence par rapport au coût individuel. Raisons qui m'ont conduit à proposer cette augmentation de la subvention.

Mme VALENTIN : Vous nous donnez un montant de subvention en soutien aux frais de mise en conformité, j'aimerais connaître le montant.

M. le Maire MEYER : Et d'organisation.

Mme VALENTIN : J'aimerais connaître ce montant, merci.

M. le Maire MEYER : Il faut être dans des locaux agréés par le service vétérinaire.

Mme VALENTIN : Oui, mais vous avez un montant.

M. le Maire MEYER : Cela suppose des frais.

Mme VALENTIN : Oui, pour quel montant ?

M. le Maire MEYER : Je crois que le rapport est passé en commission.

Mme VALENTIN : Je ne le sais pas et voudrais savoir quel est le montant des frais.

M. le Maire MEYER : Vous aurez la réponse, je ne peux pas vous répondre.

Mme VALENTIN : D'accord, je ne vous le demande pas tout de suite.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

23. Reversement de 12,5 % du produit de la taxe de séjour 2019, et des années suivantes, à l'Office de tourisme de Colmar et sa Région.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. GRUNENWALD qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

24. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Avenant n° 2 à la convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec les bailleurs sociaux Pôle Habitat, Néolia, Centre-Alsace Habitat et ADOMA.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Transactions immobilières : diverses acquisitions de parcelles.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**27. Transaction immobilière – Acquisition à titre gratuit
Mittler-Weg.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transaction immobilière : acquisition rue de Riquewihr.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Subventions à diverses associations patriotiques.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**30. Aménagement d'un parc public et d'un parking souterrain place de
la Montagne Verte – Actualisation du budget de l'opération.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**31. Mise en stationnement payant zone verte des plateaux sportifs du
gymnase Bartholdi et du gymnase de La Colmarienne et création de
tarifs d'abonnements spécifiques.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Deux remarques et deux questions. La première remarque est qu'il s'agit d'adopter un projet qui a déjà été réalisé puisque ce parking a été réalisé lundi dernier. Encore une fois, nous nous exprimons sur une décision qui a déjà été mise en œuvre. S'agissant de la deuxième remarque, il est mentionné dans le rapport que les plateaux sportifs étaient déjà utilisés par du stationnement sauvage, ce qui est faux puisque le parking était fermé par un portail avec une chaîne et que les ouvriers ont été obligés lundi de scier cette chaîne et ce portail.

Est-ce que les habitants et les utilisateurs du gymnase ont été consultés sur ce projet ?

La question a-t-elle été étudiée sur le plan environnemental parce que la coulée verte est juste derrière et 180 places, cela fait quand même quelques pots d'échappement à hauteur de l'eau ? Merci, M. le Maire pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Une remarque également en plus de celles de Mme SANCHEZ. Si on voulait vraiment faire une rotation des véhicules, il suffisait de faire des stationnements en zone bleue avec une autorisation maximale de 2 ou 3 heures pour que les personnes qui utilisent les plateaux sportifs puissent entrer faire leur sport et ressortir. Il n'était pas nécessaire pour cela d'avoir du stationnement payant.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je rejoins la remarque de Mme VALENTIN et les questions de ma collègue, Mme SANCHEZ, rejoignent aussi mes interrogations, notamment sur la consultation des usagers et des riverains. Nous nous posons toujours un peu la question puisque le Conseil Municipal lui-même n'est pas consulté avant de mettre en place la décision, nous sommes en droit de nous poser ce genre de question. C'est effectivement la troisième fois que nous sommes amenés à voter sur un point déjà signé ou annoncé. En plus, cela a été annoncé par voie de presse, ce n'est même plus une mesure expérimentale. On reviendra peut-être dessus, mais on revient rarement sur ce genre de modification. Il est assez régulier que nous apprenions des choses par voie de presse et que nous n'ayons pas été amenés à voter sur le sujet. C'est un petit peu décevant. On pourrait au moins faire semblant d'attendre le Conseil Municipal même si on sait bien que c'est de toute façon décidé à l'avance. Faites au moins semblant, cela nous fait plaisir, M. le Maire.

Par contre, sur le fond, se pose toujours la question des tarifs parce que ceux avancés ne sont pas vraiment accessibles étant donné le secteur. On serait en hyper centre, on pourrait se poser la question, mais là, la zone était gratuite il n'y a pas si longtemps dans les alentours. On passe de la gratuité à un tarif relativement élevé. C'est toujours un problème.

L'autre problème est la lisibilité des tarifs. À chaque parking en ouvrage, les tarifs et les systèmes sont différents. Parfois, c'est nuit, c'est jour, c'est plus cher, c'est moins cher. Il y a des avantages pour les résidents dans l'un ou dans l'autre, mais si on est résident ici, en traversant la rue, on n'est plus considéré comme résident. Il devient de plus en plus compliqué dans cette ville de comprendre la politique de stationnement. La mise en place des zones a été une avancée, mais il faudrait en profiter et travailler de plus en plus en termes de zones et intégrer les silos ou les parkings un peu exceptionnels de ce type dans les zones. Là, on sait que c'est un tarif à la journée zone verte, mais pour l'abonnement, je ne suis pas certain. En tout cas, un problème de lisibilité se pose toujours.

Les résidents du quartier et les usagers ont-ils des facilités ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Il est évident qu'une commission n'est pas le Conseil Municipal, mais lorsque nous présentons ce genre de dossier en commission et qu'elle donne l'accord, il est vrai que l'on peut anticiper un tout petit peu des choses et ne pas présenter les rapports après. L'abstentionnisme aux commissions, c'est l'affaire de chacun, mais par contre, je veux quand même préciser que lorsqu'on présente en commission, photos à l'appui, des véhicules qui bloquent des issues de secours, vous vous posez quand même des questions. Vaut-il mieux régulariser et mettre en place ce genre de stationnement ou laisser sauvage avec des voitures-ventouses ou qui gênent des issues de secours ? Cela nous a été présenté en commission. Il faut quand même le dire.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. M. le Maire. Quand le rapport a été présenté en commission, les parkings étaient déjà réalisés. La logique du rapport est quand même assez particulière : « Il a été constaté que les plateaux sportifs du gymnase de la Colmarienne et du gymnase Bartholdi sont utilisés à des fins de stationnement de manière intempestive et désordonnée ». OK, des personnes se garent là où elles ne le devraient pas forcément, donc on va en faire des parkings. Suivant la même logique, tous les jours, quand je prends mon vélo, des voitures stationnent sur des pistes cyclables, il a été constaté que les pistes cyclables sont utilisées à des fins de stationnement de manière intempestive et désordonnée, va-t-on les transformer en parkings ?

M. le Maire MEYER : C'est une comparaison osée !

M. HILBERT : À l'inverse, on pourrait se dire que les plateaux sportifs du gymnase de La Colmarienne sont utilisés par les jeunes du quartier pour faire du sport et pour s'amuser le week-end ou après les cours et on pourrait réaménager ces plateaux sportifs pour justement en améliorer l'utilisation sportive. On a déjà construit beaucoup de parkings. Là, on en rajoute. C'est un choix que vous avez fait.

S'agissant du tarif, c'est bizarre parce que vous n'en parlez pas beaucoup, mais c'est 20 euros par mois ou 50 euros le trimestre. Pour le coup, je trouve que c'est relativement raisonnable, même si j'aurais préféré que les plateaux sportifs restent à vocation sportive pour les jeunes des quartiers. Ce sont des tarifs dont vous pourriez peut-être vous inspirer ailleurs pour remplir d'autres parkings sous-utilisés.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Je vais d'abord répondre à M. HILBERT. Je pense qu'il dit cela sur le ton de la blague et c'est bien de voir les choses ainsi. Évidemment, vous imaginez bien que ce n'est pas comme cela que nous avons vu les choses, c'est-à-dire régulariser toutes les places de stationnement mal utilisées, cela n'a rien à voir, mais vous le savez. Il est vrai que nous avons constaté, principalement pour le plateau sportif de la Colmarienne des personnes qui avaient pris l'habitude de stationner de manière un peu anarchique. Hormis le fait que ce soit un stationnement anarchique, c'était en l'occurrence un stationnement dangereux parce qu'en cas de souci, d'incendie ou de problème, pour des questions de sécurité à la fois des usagers, mais des personnes autour, il fallait l'organiser. C'est ainsi

que l'idée nous est venue de constater que c'était d'abord utilisé depuis longtemps par des voitures, donc plus du tout par des sportifs contrairement à ce que vous dites. Si c'était utilisé par les voitures, nous sommes dit que cela devait correspondre à un besoin, donc autant organiser ce besoin en créant au total 180 places de stationnement supplémentaires et répondre ainsi aux besoins de la population.

Par là même, je réponds d'ailleurs également à Mme SANCHEZ et M. DENECHAUD qui parlaient de consultation. Vous savez, nous avons l'habitude de pratiquer la consultation quand nous réalisons des travaux, quand il y a des chantiers, nous le faisons systématiquement et c'est la moindre des choses. Là, nous rajoutons, nous injectons à proximité du centre-ville ou d'un certain nombre d'établissements publics ou privés, 180 places de stationnement dont certaines étaient déjà utilisées de manière anarchique. La consultation a finalement eu lieu dans ce sens.

Autre chose, c'est un rajout, donc nous apportons un service supplémentaire. Par conséquent, nous ne sommes pas dans la même situation que lorsque nous lançons des consultations.

Vous avez dit, Mme SANCHEZ et M. DENECHAUD, que cela avait déjà été réalisé. Il fallait bien préparer la délibération. Sachez que le paiement se fera à l'issue de ce Conseil Municipal, au début du mois prochain, nous sommes donc parfaitement conformes à la décision qui, si vous votez ce rapport favorablement, sera prise à partir de ce soir. Nous n'avons rien fait avant. Si la presse en a parlé, ce n'était pas à notre demande. La presse s'est saisie du sujet, c'est son droit, mais ce n'était pas notre commande.

S'agissant du tarif, M. DENECHAUD, cela fait des années que nous réagissons en fonction de zones comme vous l'avez d'ailleurs dit. Plus nous nous approchons du centre-ville, plus les tarifs sont élevés pour assurer une rotation des véhicules. Cela se passe ainsi dans toutes les villes de France. Je parle du stationnement extérieur. Nous faisons différemment pour le stationnement en ouvrage. Comme nous ne sommes pas très loin du centre-ville, mais pas au cœur de Ville, nous avons choisi la zone la moins chère, en l'occurrence, la zone verte avec la possibilité pour ceux qui habitent ou travaillent à proximité de prendre un abonnement qui, comme vous le dites, M. HILBERT, n'est pas très élevé, 20 euros par mois par exemple ou un paiement horaire de 1,15 euro qui est la zone la moins chère. Encore une fois, nous pouvons prendre le problème dans tous les sens, on parle souvent de stationnement, on nous demande d'agir. Là, nous prenons une décision de créer 180 places de stationnement supplémentaires là où il n'y en avait pas.

M. le Maire MEYER : J'ajoute que c'était une demande en partie des riverains pour les deux sites.

S'agissant de la Rue Bartholdi, il y avait un besoin pressant de création de stationnements. La maison de retraite qui borde le gymnase demandait depuis quelque temps l'utilisation possible pour ce stationnement. Nous sommes passés sur place et avons vu que c'était faisable sans poser problème. Pour le premier, près du gymnase, c'était également une

demande. Donc, par anticipation, nous avons répondu à la demande qui s'est généralisée après.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Avez-vous une explication pour l'opposition puisque je crois que vous détenez une procuration ?

Mme LATHOUD : Dominique HOFF s'oppose à ce point. Elle est justement riveraine de l'un des parkings.

M. le Maire MEYER : Avez-vous procuration de Mme HOFF ? (Oui) D'accord. S'oppose-t-elle aux deux ou seulement pour l'un des deux ? Ma question est précise parce que je sais qu'elle habite à côté d'un parking.

Mme LATHOUD : Elle s'oppose au point 31 qui inclut les deux parkings.

M. le Maire MEYER : D'accord. Nous l'avons noté. Le rapport est approuvé avec quatre oppositions.

32. Subvention exceptionnelle pour l'association VELODOCTEURS.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je vais faire une remarque que j'avais faite lors de la commission pour faire plaisir à M. RENIS. D'habitude, quand nous donnons des subventions aux associations pour travaux, le montant des subventions s'élève à 20 % des travaux. Du coup, nous sommes plutôt autour de 70 %. Je voulais savoir si c'était une nouvelle règle et si elle pouvait s'appliquer à d'autres associations qui feraient des travaux en interne par leurs bénévoles et si les montants des fournitures étaient subventionnés à hauteur de 70 % ou en tout cas à hauteur de la subvention de ce soir. Merci pour les associations colmariennes.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Mon intervention n'a rien à voir avec le sujet, mais je tiens quand même à répondre à M. HILBERT. Je loue sa présence quasiment constante, mais par contre, nous pouvons vérifier les listes de présence de nos opposants et le nombre d'absences aux différentes commissions. Je dis bien chacun son emploi du temps, mais remettons également les choses à leur place depuis six ans que cela dure.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : En l'occurrence, il s'agit là d'une association qui est dans un local qui ne lui appartient pas et qui, néanmoins, fait des travaux. Nous ne sommes pas tout à fait dans la même situation que celle que vous décrivez habituellement.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

33. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Juste pour préciser à M. RENIS que pour les commissions, il nous a toujours été demandé de participer à un maximum de deux commissions pour ne pas nous éparpiller. C'est comme vous, sauf que vous êtes 38 alors que nous sommes 11. Il est donc normal que vous ne voyiez pas forcément tout le monde à toutes les commissions. Nous ne pouvons pas être partout. Cela n'empêche pas de lire à la fois les rapports qui sont présentés puisque nous les recevons même quand nous n'avons pas la possibilité de venir et de lire les comptes rendus. Ce n'est pas à cause de cela que nous ne sommes pas au courant. Par contre, il y a quand même des choses pour lesquelles nous ne sommes vraiment pas au courant. Il faut voir aussi quelle est l'utilité de venir en commission. Nous faisons des propositions qui sont quand même très rarement retenues ou écoutées. À un moment donné, nous avons autre chose à faire pendant une heure ou une heure et demie.

Trêve de digression. S'agissant du rapport en lui-même, je reviens à ce que j'ai dit un peu plus tôt dans l'année. Concernant l'évaluation et l'efficacité de cette mesure, je me pose toujours les mêmes questions depuis le début, j'attends toujours une évaluation, un minimum de sondage – c'est d'actualité, les sondages : « Vous avez eu un vélo en telle année, qu'en avez-vous fait » ? Il ne s'agit pas forcément de contrôler, mais au moins de savoir à quoi a servi cette mesure. C'est le minimum quand on dépense de l'argent public aujourd'hui. On fait l'évaluation. C'est la base. J'attends toujours.

S'agissant des deux millions, on aurait pu faire – comme je l'ai déjà dit – une quinzaine ou une vingtaine de kilomètres de bandes cyclables, cinq à dix kilomètres de pistes cyclables séparées des voies. On aurait pu – au choix ou un mix entre les deux – financer un système de type VELHOP à Strasbourg. Ce ne sont pas les vélos en libre-service, mais des vélos en location longue durée ou courte durée, un peu comme le proposent les VELODOCTEURS, mais en beaucoup plus ambitieux. On le voit au nombre de VELHOP qui circulent dans Strasbourg. Cela n'a rien à voir avec le nombre de vélos aidés par les VELODOCTEURS. Pendant dix ans, c'est-à-dire depuis la mise en place de la mesure, nous aurions pu avoir un système qui nous aurait permis d'avoir autant de vélos en ville potentiellement qu'à Strasbourg.

Regardez les chiffres à Strasbourg en termes de report intermodal en faveur du vélo, ils n'ont absolument rien à voir avec Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, M. DENECHAUD. Ce n'est pas la première fois que vous essayez systématiquement d'opposer l'aménagement de voies cyclables au subventionnement que nous avons choisi de faire pour l'achat des vélos. Nous vous avons déjà répondu à plusieurs reprises que nous faisons les deux. Nous subventionnons l'achat de vélos, mais construisons aussi des voies cyclables chaque fois que c'est possible et chaque fois qu'il y a un projet de voirie, la possibilité d'aménager nos voies cyclables à cet endroit est étudiée soit par une piste cyclable soit par une bande cyclable selon les cas et la configuration des lieux.

Si vous voulez comparer Strasbourg et Colmar, il faut comparer ce qui est comparable parce que les tailles des deux villes ne sont pas du tout les mêmes.

Si vous voulez faire une évaluation de l'usage des vélos, allez donc faire un tour dans les endroits où ils sont entreposés par les personnes qui les utilisent. Faites un tour du côté de la gare et vous verrez qu'il n'y a pas qu'un seul cycliste à Colmar, mais des centaines et des centaines.

M. le Maire MEYER : J'ai quand même eu du mal à comprendre M. DENECHAUD. D'abord sur sa réponse concernant la participation aux commissions. Il rappelait que nous avons conseillé deux commissions à chaque conseiller. La proportion est donc la même pour les personnes de l'opposition et de la majorité, donc le quota est le même.

Concernant les pistes et bandes cyclables, nous avons 15 kilomètres en 1995. Nous en avons 135 aujourd'hui.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

35. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, c'était le dernier rapport à débattre, je vous remercie pour votre présence. Je souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et à un de ces jours. Merci beaucoup.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 15